

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 021-212104251-20231221-DEC_2023_168-AU



DECISION DU MAIRE N° DEC_2023_168

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° DEC_2023_167

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX A L'ESPACE VICTOR HUGO

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par l'association "Dans ta face promotion",

VU la fin de la convention de mise à disposition de locaux au 31 décembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 : de mettre à disposition, pour une durée d'un an, plusieurs locaux à l'association "Dans Ta Face Promotion" à l'espace Victor HUGO pour une activité de diffusion de radio à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

ARTICLE 2 : que la mise à disposition est consentie à titre payant. Un forfait de charges d'un montant de 200 € sera réclamé chaque mois à terme échu.